



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 Fax. 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

Créteil PPDC

Réorg : la CFDT obtient un nouveau scénario

Lors de la présentation des 2 scénarios faite aux organisations syndicales, la CFDT avait clairement affiché sa détermination à obtenir un scénario plus avantageux en terme de repos et respectant la demande des facteurs : petite sécabilité, équité entre équipe et repos du samedi.

Pour autant, le scénario sur 11 semaines, existant nulle part ailleurs dans le département ne nous satisfaisait pas et la CFDT revendiquait 3 jours de repos sa, lu et ma toutes les 9 semaines.

Le 08 avril, nous avons été reçus dans le cadre de la recherche d'un accord local intégrant les demandes des agents mais aussi nos exigences notamment au regard du nombre de repos.

Ce que la poste propose :

3 jours de repos toutes les 10 semaines pour tout le personnel de la distribution : Facteurs, Facteurs d'équipe, Facteurs qualité et rouleurs. 1 samedi, 1 lundi et 1 mardi pouvant être regroupés en 1 seule fois (sa, lu et ma) ou en 2 fois (sa puis lu et ma) ou séparés.

5 équipes de 8 QL, 1 F. Qualité, 1 F. Equipe et 1 rouleur comme dans le scénario 2.

La CFDT n'a pas obtenu les 3 jours toutes les 9 semaines mais une amélioration par rapport au scénario 11 semaines. La pénibilité des métiers de la distribution doit être prise en compte par la mise en œuvre de scénario avec de vrais repos accolés au Week-end.

C'est le sens de l'action de la CFDT dans toutes les réorganisations.

Parallèlement, la CFDT a obtenu aussi :

- ▶ Compte tenu du tri qui va être fortement modifié, la mise en œuvre de la sécabilité des lundis et mardis sera reporté au 12 juillet (soit 3 semaines de report) si il y a un accord local.
- ▶ L'accord sera porté à 18 mois minimum afin d'éviter toute future réorganisation rapprochée.
- ▶ 9 Vélos électriques seront livrés en juin dont 2 à titre médical et 7 pour les quartiers. La CFDT a fait une demande afin d'augmenter considérablement cette dotation dans le but de réduire une partie de la pénibilité générée par les réorganisations.

Au vu de cette proposition, une consultation de l'ensemble des factrices et facteurs sera effectuée cette semaine afin d'obtenir ou pas un mandat pour signer l'accord local.

Chaque organisation syndicale prendra ensuite ses responsabilités en signant ou en s'opposant à l'accord.